



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

N°2022AJMP51

Objet : attribution marché de prestations de service pour le nettoyage des vêtements de travail et autres textiles des agents de la Communauté de Communes du Briançonnais

Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais souhaite renouveler le contrat de prestations de services pour le nettoyage des vêtements de travail et autres textiles de ses agents.

Suite à une première procédure déclarée infructueuse, une consultation, soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, a été lancée par la collectivité le 23 mars 2022. La remise des offres était fixée au 7 avril 2022.

La consultation comprenait un lot (relance du lot n°4) :

Une seule offre a été déposée.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'article L. 2122-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique qui dispose que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, soit 214 000 € HT ;

Considérant la consultation lancée, en vue de conclure le marché de prestations de service pour le nettoyage des vêtements de travail et autres textiles des agents de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Considérant l'unique offre reçue en date du 7 avril 2022 ;

DECIDE

AR Prefecture

005-240500439-20220609-2022AJMP51-DE
Reçu le 09/06/2022
Publié le 09/06/2022

ARTICLE 1 :

d'attribuer à la Société BLANCHISSERIE DES ALPES dont le siège social est situé 31 rue des Fontainiers à Briançon (05100), le marché de prestations de service pour le nettoyage des vêtements de travail et autres textiles des agents de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour un montant maximal de 8 000 € HT soit de 9 600,00 € TTC . Ce montant est indiqué pour la durée totale du marché période initiale et période de reconduction incluses soit 48 mois.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

le 9 JUIN 2022

Le Président
Arnaud MURGIA



le 9 JUIN 2022

Décision transmis en Préfecture le :

La présente décision peut être déférée dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication